

---

ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CPH  
Mercredi 25 octobre 2023 – 10h30 à 12h00 HAM

FRANCO CARRASCO : Très bien. Je crois que nous sommes prêts à commencer la séance. Nous allons avoir la présentation. Nous allons commencer la séance. Nous allons lancer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à cette réunion conjointe entre la Chambre des Parties contractantes et le Conseil d'administration de l'ICANN. La séance est enregistrée. Nous sommes régis par les normes de conduite de l'ICANN. L'interprétation aura sept langues : l'arabe, le chinois, le français, le russe, l'espagnol, le portugais et l'anglais. Vous pouvez cliquer sur l'icône d'interprétation dans Zoom pour écouter ces différentes langues.

Nous demandons aux panélistes d'indiquer vos noms s'il vous plaît. C'est un débat qu'il y aura entre le conseil d'administration et les membres de la Chambre des parties prenantes. Il n'y aura pas de questions prises du public, mais tous les participants peuvent effectuer des commentaires dans le chat. Vous pouvez utiliser le menu dans le chat pour répondre à tous les panélistes. Tous les commentaires seront visibles. Il y a également une transcription en temps réel. Vous avez une icône sur la barre d'outils de Zoom à cet effet. Je donne maintenant la parole à Tripti Sinha, présidente du conseil d'administration de l'ICANN.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

BECKY BURR : Je crois que c'est à moi de prendre la parole. Becky Burr. Bonjour, bonsoir à toutes et à tous. Certains d'entre vous sont en ligne. Merci d'être ici. Nous sommes donc à la troisième journée des réunions avec nos unités constitutives. Donc, j'espère que nous allons pouvoir continuer à être bien clairs dans notre expression. Et nous avons donc la présidente de la Chambre des parties prenantes. Samantha, vous avez la parole.

SAMANTHA DEMETRIOU : En fait, Ashley, vous avez la parole.

ASHLEY HEINEMAN : Nous voulons également donner la possibilité de remercier Avri et Matthew qui ont fait tant de travail durant leur mandat. Je crois que c'est important de les remercier. C'est un plaisir que de travailler avec vous et nous espérons continuer à vous parler alors que vos mandats seront terminés.

SAMANTHA DEMETRIOU : Très bien. Merci de cette question. La Chambre des parties contractantes, donc, a réfléchi à ces questions. Nous avons pensé que les thèmes que nous avons proposés et que nous aimerions couvrir avec le conseil d'administration rentrent bien dans cette question principale, parce que c'est un petit peu envisager les 3 à 5 prochaines années. Donc, c'est les procédures ultérieures SubPro.

Ce dont on voulait parler, c'est que nous pensons que... Nous voulons vraiment avoir un fonctionnement solide et du modèle multipartite et également qu'il y ait une bonne perception externe de ce modèle multipartite, de voir qu'on fait des progrès avec le modèle multipartite, qu'on développe des politiques, que les choses avancent, qu'on a un impact sur l'Internet ensemble. Et je crois que ce thème également est au cœur du plan stratégique – le plan stratégique sur les 3 à 5 ans - et même avec un horizon encore plus lointain.

Ce n'est pas seulement dans 5 ans, mais dans 10 ans et plus, avec un horizon donc plus large. Je crois que nous devons parler de cela, de parler de ce qui va avoir un impact sur toute la communauté. Donc montrer comment le modèle multipartite fonctionne est vraiment un point essentiel et ça va être de plus en plus essentiel dans les années à venir.

BECKY BURR : Très bien. Oui, tout à fait. Je crois que... Avons-nous des questions, des commentaires à ce sujet?

SAMANTHA DEMETRIOU : On peut se mettre à travailler directement sur ces thématiques.

BECKY BURR : Et si nous passons à la première question de la Chambre des parties contractantes sur les politiques d'enregistrement des données?

---

SAMANTHA DEMETRIOU : Ashley va prendre la parole.

ASHLEY HEINEMAN : Ashley Heineman du RSG Donc, nous avons posé en effet cette question parce que nous voulons absolument que ce soit très clair. Nous sommes très enthousiasmés par le lancement de cette initiative et nous serons très heureux d'explorer ces options. Il s'agit donc des politiques de données d'enregistrement. Il y a des nouveautés à ce niveau et je vais donner la parole à Marc, qui a fait beaucoup dans ce domaine.

MARC ANDERSON : Oui, merci beaucoup. Marc Anderson au micro. Je représente la CPH, la Chambre des parties contractantes pour les politiques de données d'enregistrement. Je suis représentant donc des registres à l'EPDP. J'ai travaillé beaucoup à l'EPDP du début à la fin et j'ai travaillé également à l'équipe de révision de la mise en œuvre. Donc je veux vraiment que tout cela se conclut et qu'on arrive à ces résultats. Je veux que cela connaisse le succès.

Comme Ashley l'a dit, ce thème est extrêmement important, nous voulons le souligner. Ces politiques des données d'enregistrement sont essentielles, nous voulons le dire et le redire au conseil d'administration. C'est une politique qui a des ramifications fortes, en se concentrant largement sur la protection des données, le respect de la vie privée comme... Nous sommes ici à ICANN 78 et nous voyons donc toutes ces implications.

---

Nous voulons véritablement que cette politique soit mise en œuvre avec succès. Donc, on veut travailler en confiance. On veut soutenir le modèle multipartite. Réussir à achever cette politique sur les données d'enregistrement est absolument essentielle. Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires.

BECKY BURR :

Oui. Merci beaucoup, Marc. Donc tout d'abord, permettez-moi de dire que le conseil d'administration est très heureux que cette politique soit mise en œuvre. Comme vous le savez, le GAC a soulevé un point en ce qui concerne les requêtes urgentes. L'aspect requêtes urgentes, je crois que c'est 10.6. Le GAC a suggéré qu'il y a une politique à ce sujet, que cette section soit retenue et que nous l'analysions de plus près.

Le conseil d'administration a analysé la requête du GAC et notre conclusion, c'est qu'il y a des préoccupations à ce niveau et nous devons réfléchir plus à ce sujet, plus précisément. Donc 10.6 va être retiré. Nous allons en débattre. Nous devons travailler avec le Conseil de la GNSO sur la manière de gérer ce point. 10.6, parce que nous avons accepté une recommandation, mais nous voulons revenir dessus et retravailler dessus. Mais nous voulons absolument, en effet, mettre en œuvre la phase 1 de l'EPDP avec cette politique de données d'enregistrement. Et j'aimerais voir s'il y a d'autres interventions, que ce soit au niveau de la Chambre des parties contractantes ou du conseil d'administration.

MARC ANDERSON :

Merci beaucoup. Marc Henderson à nouveau. Je crois que nous avons appris qu'à ICANN78, il y aura une réunion de l'IRT – de l'équipe de révision de la mise en œuvre – et que nous allons parler de comment avancer par rapport aux politiques de données d'enregistrement, avec l'exception de 10.6, comme vous l'avez dit. Donc, on veut garder cela à l'ordre du jour. C'est vraiment très important. Nous voulons nous assurer que ce soit bien clair pour le conseil d'administration. Mais nous notons en effet que demain, ce sera la réunion de l'équipe de révision de la mise en œuvre.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Je crois que nous pensions que c'était extrêmement important, que cette politique est essentielle parce qu'on en a beaucoup parlé cette semaine. On a parlé des développements de réglementation au niveau de l'Union européenne et cela doit être mis en œuvre dans le plan stratégique. Il faut y réfléchir, dans le plan stratégique, comment l'ICANN va se présenter, présenter son travail aux entités de régulation du monde entier, donc défendre notre rôle, défendre la position et les positions de l'ICANN, l'impact que tout cela a sur le système des noms de domaine DNS.

C'est très important pour le modèle multipartite et selon moi, c'est un exemple essentiel. Nous savons que les gouvernements s'intéressent beaucoup aux données d'enregistrement et nous pensions que c'était si ennuyeux. Mais non, ça intéresse beaucoup les gouvernements. Ils se penchent là-dessus et. Il faut que cela soit géré dans le modèle multipartite et il faut qu'on ait des résultats tangibles. Je crois qu'on le comprend bien. Je crois qu'il faut vraiment le répéter et le dire

---

officiellement. L'ICANN doit être bien conscient de cela, doit poursuivre son travail et le présenter de la manière appropriée, notamment aux entités gouvernementales.

BECKY BURR :

Oui, il faut non seulement parler, débattre, mais aussi agir, obtenir des résultats et prendre des mesures parce que sinon nous allons être critiqués. Et je pense que le conseil d'administration de l'ICANN est bien conscient du fait que des politiques doivent sortir, des politiques doivent être rapidement mises en œuvre. C'est absolument essentiel pour prouver et montrer que l'ICANN fait bien son travail dans le cadre du modèle multipartite.

EDMON CHUNG :

Oui, c'est très important. Vous avez raison Sam Demetriou, mais je veux m'assurer que tout soit clair et mentionné au micro. Donc même si on retire 10.6, on peut mettre en œuvre le reste. Il faut montrer que nous travaillons également aux détails, mais je crois que c'est très important que ça ne freine pas les choses que l'on retire 10.6.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Oui, il y a tant d'autres choses dans la politique de données d'enregistrement que l'on peut solidifier tout le reste. On peut être efficace à ce niveau et on n'a pas besoin de rentrer dans les détails de ce texte 10.6.

Donc je n'ai pas... Je ne suis pas dans la salle. Je ne vois pas les questions. Est-ce que vous pouvez nous mettre dans Zoom? Je ne sais pas s'il y a des questions. On ne prend pas de questions de l'auditoire, mais nous avons dans la salle des membres de la Chambre des parties contractantes qui sont absolument les bienvenus pour poser des questions. Nous avons un micro dans la salle de disponible que nous pouvons vous passer. Donc voilà. Très bien. Je crois que nous pouvons avancer à la prochaine question.

Donc, merci beaucoup, Becky. Donc les déclarations d'intérêts et la transparence à ce niveau, voilà ce sur quoi nous voudrions parler.

Brian Cimboric de PIR. Donc la question de transparence qui se pose dans la participation à l'ICANN dans le cadre du modèle multipartite.

Comme vous le savez, il y a une recommandation pour le Conseil de la GNSO pour préserver donc le fait qu'une personne individuelle peut participer aux politiques sans indiquer le nom de son client. Et nous pensons que c'est une lacune qui existe et qui n'est pas transparente. Je pense que nous devons absolument opérer avec un maximum de transparence. Il y a différentes législatures dans le monde entier qui demandent que les lobbyistes indiquent pour qui ils travaillent, qui sont leurs clients. Et il faudra que ce soit la même chose à l'ICANN. Donc, c'est vrai aux Etats-Unis, en Europe, partout dans l'OCDE, et je crois que c'est très important que l'on divulgue qui sont les clients et qu'on ne

puisse pas avoir des personnes individuelles qui puissent se cacher de cette manière.

Donc, on parle beaucoup de l'identité des clients. Tout ce qui est requis, tout ce que l'on demande, c'est d'avoir un consentement du client pour que le juriste ou le représentant puisse continuer à participer au développement des politiques de l'ICANN. Mais il faut que les choses soient claires lorsqu'une personne indique au niveau individuel pour qui il ou elle travaille. Donc, je crois que les unités constitutives de l'ICANN doivent absolument être à ce niveau.

Cela est déjà arrivé au Conseil de la GNSO et je crois que c'est un problème qui dépasse le Conseil de la GNSO. Nous pensons que toutes les unités constitutives devraient être plus transparentes pour que l'on sache qui soutient les personnes s'exprimant en leurs noms individuels. Je crois que ce sont des règles très importantes. Il faut faire la preuve que nous sommes engagés dans la transparence et dans le modèle multipartite. Donc, je vais demander au conseil d'administration ce que vous en pensez, si la participation aux politiques devrait être toujours possible sans divulguer pour qui on travaille, qui sont véritablement les clients de ces personnes s'exprimant.

BECKY BURR :

James?

JAMES BLADEL :

Merci Brian. Et James Bladel des bureaux d'enregistrement. J'ai participé à cette équipe spéciale qui a mis sur pied ces

recommandations. Je sais qu'on pourrait bien perdre ce corpus de travail si on décidait de voter contre, mais il y a de bonnes idées là-dedans. Nous aimerions les préserver, mais nous sommes dans le cas de figure très classique où l'exception fait prendre le pas sur la règle. Et ces propositions pourraient être perdues si ces individus agissent unilatéralement, sans contre-pouvoir, sans surveillance.

Donc ça m'inquiète un peu, mais je pense que Brian l'a dit très clairement. Tous ceux qui viennent à l'ICANN devraient indiquer clairement s'ils représentent une entreprise eux-mêmes ou s'ils agissent au nom d'un tiers, et auquel cas il faut identifier le tiers. Et ça, ça a fait écho à un grand nombre de commentaires que nous avons écoutés cette semaine, y compris les remarques de Sally sur la confiance. Il faut bien connaître notre interlocuteur, ceux avec qui on collabore, ceux avec qui on négocie également.

Donc c'est quelque chose qui a été ébranlé pendant le travail du conseil de la GNSO, mais il faudrait que ce soit redressé partout dans la communauté. Le conseil d'administration doit bien être au courant. Je ne veux pas non plus marcher sur les plates-bandes de Greg ici, mais il semble que nous soyons dans une impasse ici dans le conseil. Donc voilà, je veux juste vous prévenir de la polémique qui s'annonce. Merci.

BECKY BURR :

Oui. Alors, première réponse du conseil d'administration.

EDMON CHUNG :

Oui, il est intéressant de savoir que je suis un des membres du conseil d'administration qui a une déclaration d'intérêts très longue et très fournie. Vous savez, c'est très important en somme.

Premièrement, écoutez, le conseil d'administration est bien au courant de la discussion en cours sur les démonstrations d'intérêt, et nous comprenons qu'il y a certaines susceptibilités. Il est parfois malaisé de comprendre tous les enjeux dont on parle. Je crois que nous sommes d'accord avec l'engagement à la transparence et à l'ouverture dans les statuts constitutifs. C'est très important. Et cette opinion est partagée par tous les conseils d'administration. Il faut se pencher là-dessus.

À ce propos, d'ailleurs, pour revenir à la question des parties contractantes, on a parlé de la motion qui a été avancée et du travail abattu au sein du GNSO. Eh bien, nous sommes maintenant dans une impasse. Comment est-ce qu'on pourrait ne pas utiliser ce travail et avancer quand même? Est-ce que le conseil a besoin d'aide, que ce soit par exemple des conseils juridiques qui pourraient élucider certains de ces dossiers? Et bien entendu, n'hésitez pas à demander au personnel de politique de trouver des conseils juridiques, des conseillers juridiques.

Et d'ailleurs, j'espère qu'on en parlera un peu plus longuement. Il n'est peut-être pas idéal pour le conseil d'administration, à ce stade, d'intervenir et de dire : Écoutez, nous croyons que cela est bon pour vous et puis ensuite pour vous, là-bas à l'ALAC, et puis pour vous dans un autre groupe. Je crois que la GNSO nous a montré un excellent travail. Nous espérons que nous en comprendrons davantage les subtilités et que ça pourra servir d'exemple pour d'autres pans de la

---

communauté. Becky, je ne sais pas si vous avez quelque chose à rajouter.

BECKY BURR :

Alors, juste pour rajouter à ce qu'Edmon disait, pour bien comprendre la conformité de la transparence avec les statuts constitutifs, nous sommes disposés à examiner la question si une demande en est faite.

JAMES BLADEL :

Merci, Edmon et Becky. Je parlerai sans détour. Je ne sais pas si c'est clair. Si ça échoue, je ne sais pas quelle est l'étape après. Il faudrait d'ailleurs y réfléchir, y faire une place dans la discussion. On pourrait peut-être élever ça au niveau supérieur de la GNSO, au niveau vraiment de la communauté entière. Et il serait bon aussi d'avoir les commentaires, des experts qui pourraient se faire entendre.

Ce n'est pas une élaboration de politique, ce n'est pas une PDP. Donc, la feuille de route est un peu floue. Mais nous espérons qu'en braquant les projecteurs sur cette question, on espère vraiment que ce sera un tremplin vers une autre conversation encore plus générale au niveau de la communauté entière. Et pendant ce travail justement, nous avons constaté que c'est un projet spécifique à la GNSO, mais qui s'appliquait aussi à d'autres organismes de soutien dans le processus d'élaboration de politiques. Donc, la portée est bien plus large que ce que nous essayions de faire au début.

---

BECKY BURR : Oui, d'autres parties de la communauté ont manifesté leur intérêt également. D'ailleurs, ça a été soulevé par Le GAC hier dans leurs discussions et, comme je l'ai dit, comme Edmon l'a dit, nous sommes bien conscients des ressources ici et ça vaut la peine d'en discuter. Nous sommes disposés à en parler davantage. Oui, Ashley.

ASHLEY HEINEMAN : Oui. Ashley, présidente du groupe des entités représentant les bureaux d'enregistrement. Alors, écoutez, à ce moment ci, nous n'attendons pas du conseil d'administration qu'il agit concrètement. Je pense que les informations, ça suffirait pour le moment. Ce serait une très bonne première étape. Nous envisageons aussi d'autres voies. Il n'y a pas que le processus d'élaboration de politiques. On pourrait avoir une conversation simplement inter-unités constitutives.

Nous avons aussi l'examen de responsabilité. Je ne sais pas quand ça va se dérouler encore, mais le GAC nous a montré qu'il en va de l'intérêt de la communauté ici. Il faut qu'on s'assemble, se rassemble pour pleinement comprendre la question et nous espérons pouvoir continuer ce travail. Et surtout, nous cherchons des méthodes créatives pour y parvenir.

BECKY BURR : Est-ce qu'on peut apporter un microphone à Jeff, s'il vous plaît?

JEFF NEUMAN : Jeff Newman au micro. Merci. Je crois que c'est Edmon qui l'a dit, quand le conseil d'administration reçoit une question... Je reformule.

Un des problèmes des questions qu'on adresse au Conseil, ça doit venir du conseil de la GNSO, mais là, on est dans une impasse. Donc, est-ce qu'une question émanant de la Chambre des parties contractantes suffirait pour que le conseil d'administration l'étudie sérieusement? Ou est-ce que vous estimez plutôt que la question doit officiellement émaner du conseil en entier?

Ça, c'est vraiment une des limites du système multipartite. Nous n'avons pas vraiment trouvé d'incitation à forger un compromis pour pousser les gens à ne plus être trop campés sur leurs positions. Donc ma question est la suivante : Par quel canal devrait-on passer pour poser une question acceptable pour le conseil d'administration?

BECKY BURR :

Eh bien, oui. Tous les jours, on doit trouver une nouvelle solution parce que le travail en cours ne s'inscrit pas bien dans un processus d'élaboration de politiques. Mais il n'y a pas de règles précises qui nous empêchent d'entrer en lien avec une partie ou une autre de la communauté. Je pense que Jay-Jason pourra me corriger si je me trompe, mais il nous incombe justement de réfléchir à toutes les questions qui viennent de tous bords, tous côtés dans la communauté.

AVRI DORIA :

Merci. J'ai deux questions. On m'a posé la question sur l'abondance d'outils disponibles. Je sais que c'est un facteur un peu gênant. Je sais qu'il y en a vraiment que ça démange quand j'emploie ces mots, mais vous savez, c'est peut-être une bonne occasion de poser une question

bien précise là-dessus. Je sais que les comités consultatifs, les organismes de soutien ont un travail difficile.

Mais vous avez le GAC au moins, vous pourrez peut-être convaincre d'autres groupes de faire de même. Donc ça c'est une façon d'élever cela à un niveau presque de PDP et d'élaboration de politiques.

Maintenant, j'ai bien pris note du mot lobbyiste que vous avez employé il y a un instant et je veux juste mettre en garde. Ce mot a son sens et à moins que vous entendiez par-là vraiment le sens global. Bon, bien entendu, ce n'est pas le sens au sens gouvernemental de lobbyiste, mais ça peut être interprété de cette façon. Donc ayant entendu le mot, j'en ai bien pris note et je veux juste vous demander si vous souhaitez vraiment employer ce terme. Merci.

JAMES BLADEL :

Désolé, je vais essayer d'être un peu plus neutre comme ça quand les gens emploient le mot intercommunautaire. Bien, je vais essayer de ne pas trop trépigner, mais ça c'est une possibilité. On peut aussi envoyer ça à l'équipe de révision. Il faut explorer tous les mécanismes qui pourraient améliorer la conversation.

Nous avons employé le terme lobbyiste de manière assez décontractée pour essayer de trouver des solutions analogues dans l'espace ICANN. Nous avons entendu par exemple, et c'est très clair, vous l'avez dit, l'ICANN n'est pas un gouvernement, n'est pas un organe de législation. Donc, ça ne s'applique pas. Voilà pourquoi les exigences en matière de transparence ne sont pas toujours applicables.

Dans notre travail, nous avons toujours insisté sur le fait que l'ICANN est unique, donc on ne peut pas trouver un pendant exact pour dire : Voilà notre modèle. Non, on n'ira nulle part comme ça. Il faudrait être ouvert à l'idée de trouver des modèles semblables sans être identiques. Et comme Brian l'a dit, il existe des options qui sont universellement alignées contre certaines de ces recommandations.

Donc on devrait vraiment rester alerte. Désolé si j'ai employé ce mot de manière explicite ou même implicite, mais tout ce que nous essayons de faire, c'est d'évoquer, de faire allusion à des choses qu'on attend dès le début plutôt que de les adopter dans ce modèle. Merci.

BECKY BURR :

Bien un instant, s'il vous plaît. Je vois que Brian va rebondir là-dessus.

BRIAN CYMBOLIC :

Oui, très bien. Je crois que c'est moi qui ai prononcé le mot lobbyiste et on a donc des outils qui existent. Et lorsque nous essayons de fermer un écueil, une lacune qui pourrait exister dans un texte, ça devient un cercle, un cercle vicieux un petit peu. Et je crois que pour revenir sur ce qu'a dit Becky dans le chat, le conseil d'administration est indépendant et doit s'assurer que nous sommes en conformité avec nos textes statutaires.

Donc ce serait très utile pour toute la communauté si le conseil d'administration fasse une déclaration très claire et précise concernant les attentes pour les unités constitutives et leur manière d'opérer. Les

textes statutaires ne disent pas seulement cela. Ça dit que, non seulement l'ICANN, mais également ses unités constitutives doivent travailler de manière ouverte et transparente. Je crois que c'est notre mission. C'est clair. C'est clairement exprimé dans les textes statutaires et il y a des attentes auxquelles il faut répondre. Je crois qu'il y a des personnes qui s'expriment d'une manière anonyme, qui n'expliquent pas pour qui ils parlent et d'où ils parlent, et cela n'est pas acceptable. Donc je ne veux pas réitérer tout ce qui a été dit.

MICHELE NEYLON :

Nous avons 25 ans d'existence, nous fêtons cela. Nous avons des identificateurs uniques que nous apprécions tant. Nous y travaillons en tant que politique, mais tout cela a beaucoup changé. Il y a de cela 25 ans, les choses ne fonctionnaient pas de la même manière. L'Internet était à la périphérie de nos vies quotidiennes. Là, c'est au cœur de nos vies quotidiennes, l'Internet.

Alors, comment l'ICANN peut-il opérer en faisant des politiques de cette manière? Ce n'est plus quelque chose d'abscons. On a besoin de transparence dans ce que nous faisons et il y a des parties tierces qui nous observent et qui le notent. Et cela, c'est très simple. Lorsque je parle au micro, vous savez qui je suis, quelle compagnie je représente, quelle entreprise? Pourquoi est-ce qu'il y a des règles différentes pour d'autres groupes, pour d'autres unités dans l'espace de l'ICANN?

C'est une question toute simple. Ce n'est pas juste, ce n'est pas équitable. Si je dois dire qui je suis et me présenter et qui je représente, tout le monde devrait le faire. C'était une obligation pour toutes et tous.

C'est un véritable problème au niveau des conflits d'intérêts. On ne sait pas pourquoi quelqu'un dit cela, s'il y a des motifs ultérieurs, s'ils vont bénéficier de cette politique. Il y a beaucoup d'argent en jeu. On parle de décisions qui ont des impacts massifs. Alors, il faut de la transparence sur qui représente qui et quoi, et qui s'exprime. C'est absolument clé, C'est essentiel.

BECKY BURR :

Merci, Michele. Nous avons également Chris Disspain qui voudra prendre la parole.

CHRIS DISSPAIN :

Oui, bonjour à toutes et à tous. Chris au micro. J'aimerais rebondir sur le point des conseils juridiques. Quelle méthode on peut trouver pour régler le problème? Je crois que tout d'abord, nous devons établir ce que nous pensons, comment on interprète nos textes statutaires. Et si on interprète la transparence en disant qu'il faut divulguer qui on est, pour qui on travaille, ou bien si on ne pense pas que les textes statutaires peuvent être interprétés de cette manière, ce sera différent et les solutions seront différentes. Donc au niveau juridique, il faut interpréter les statuts, les textes statutaires et tout cela va dépendre des interprétations que l'on a de nos textes juridiques.

BECKY BURR :

Est ce qu'il y a d'autres questions? Maintenant, je vois qu'il y a des mains levées, mais je crois qu'on peut tomber d'accord sur non pas le terme lobbyiste. Ne pas utiliser le terme lobbyiste, me semble-t-il, ne convient

---

pas au modèle de développement multipartite, mais il me semble que nous devrions plutôt utiliser le terme avocat défenseur. Donc nous pouvons passer au point suivant.

SAMANTHA DEMETRIOU : Donc ça, c'est quelque chose dont on a déjà parlé lors de l'heure précédente, et je sais qu'il y a eu des points excellents qui ont été soulevés, mais pour aujourd'hui, nous voudrions peut-être nous concentrer un petit peu plus sur les parties contractantes qui vont être impactées par la prochaine série de gTLD.

CREWS GORE : Donc, Crews Gore du groupe d'enregistrement des marques. En effet, avec cette date ciblée d'avril 2026 qui a été avancée par l'équipe de mise en œuvre, je suis revenu à la communauté et aux éventuels candidats à venir. Qu'est-ce que cela veut dire? J'essayais de leur expliquer comment est-ce que vous préparez déjà vos dossiers de demande de nouveaux gTLD.

Et donc pour les marques et les enseignes, ils veulent de la prévisibilité. Il faut qu'ils puissent savoir quand ça va se dérouler, quel sera le calendrier. Donc avril 2026, est-ce que c'est une date limite, une date butoir quand va s'ouvrir le dépôt des dossiers? Il faut qu'ils puissent savoir quand commencer leur travail de préparation et travailler avec les gouvernements, les approbations, les financements qui doivent être obtenus pour les dossiers.

Ça, ça requiert une date. Il faut qu'ils travaillent avec des partenaires et qui leur donne une date limite, les dates et le calendrier pour cette nouvelle série de gTLD, donc. C'est un projet, comme cela a été dit, absolument énorme, de grande envergure. Il y a des défis à relever, des problèmes à régler. On essaie donc de bien comprendre la situation, si on avait une date concrète, précise par exemple pour point brand.

Donc, nous sommes propriétaires de cela, mais peut être que nous allons déposer un dossier de demande pour autre chose. Nous n'avons pas... L'année fiscale et l'année calendaire sont différentes pour nous. Donc avril 2026, ce n'est pas très précis pour nous. Il y a des allocations budgétaires à effectuer. Il faut préparer au niveau financier ces dossiers. Donc ça peut être sur un trimestre ou sur un autre, et ça peut poser des problèmes si ça ne tombe pas sur le bon trimestre pour nous. Donc on doit pouvoir prévoir cela. Il faut que ce soit prévisible et on ne peut pas se permettre d'avoir un flou de ce type au niveau du calendrier.

Il me semble qu'en soutenant une date ciblée, cela peut créer une barrière pour certaines personnes et ça peut avoir un impact négatif sur le programme. Donc, en parlant au nom des parties contractantes à venir, je pense que ce serait approprié que l'ICANN travaille avec l'organisation que le conseil d'administration travaille avec l'organisation et qu'on ait une date concrète, qu'on puisse essayer au maximum d'atteindre et qu'on ait une bonne prévisibilité pour le dépôt des dossiers.

Et j'écoutais également Sebastian Ducos ce matin. Avec quel délai allons-nous obtenir cela donc? Moi, je vous le redis, 2 ans avant l'ouverture de la prochaine série, ce sera approprié pour donner aux

---

dépositaires de dossier le temps de se retourner et d'obtenir un budget, un financement et de préparer leur dossier auprès de leurs partenaires, communautés, gouvernement et ainsi de suite. Donc avec deux ans, deux ans d'avance, savoir exactement la date, je pense que ce serait une bonne chose.

JEFF NEUMAN :

C'est Jeff Newman au micro. Oui, j'aurais pu le mettre dans le chat avec point hip hop, mais ça ne marche pas comme cela sur Zoom. On ne peut pas changer son nom facilement. Donc sur ce commentaire, point Hip hop n'a pas décidé de déposer un dossier ou pas.

Mais ce que je voulais dire, ce n'est pas seulement fixer une date, c'est d'avoir tout ce dont on a besoin pour prendre une décision, de déposer un dossier ou pas pour un nouveau gTLD. Ça va plus loin qu'une simple date. Quels seront les coûts? C'est une des questions. Quand est-ce que les prestataires de services vont devoir se préparer? Que devront-ils effectuer? Je sais qu'il y a déjà une idée de ces dates, mais ce n'est pas encore concret. Ce n'est pas encore précis. On ne sait pas encore quels seront les coûts, qu'est-ce qui sera nécessaire pour déposer ces dossiers de demande.

Donc tout ce que doit faire ICANN au niveau interne, les candidats doivent le faire aussi au niveau externe. Ils doivent engager du personnel. Parfois, ils doivent travailler avec leurs contractants, avec des consultants. Ils doivent prouver qu'ils ont la capacité de lancer un nouveau gTLD, un nouveau nom de domaine de ce niveau. Et il faut

penser comme cela. L'ICANN doit se préparer, mais les candidats doivent se préparer aussi.

Donc pour être constructif, on pourrait se retrouver et vous donner une liste du type de choses que les candidats doivent savoir et à quel moment ils doivent le savoir pour pouvoir décider. Mettons avril 2026. Mettons que ce soit avril 2026, que ça fonctionne. Les candidats devraient avoir ces informations à telle date. On pourrait vous dire cela. Donc ça serait bien peut être de lancer à cette date, mais il faut en amont que les candidats, pour être en mesure de déposer des dossiers de demande, soient bien informés et soient au courant de beaucoup de points. Ce n'est pas seulement une date, il y a beaucoup d'autres éléments qui entrent en ligne de compte. Merci.

BECKY BURR :

Merci beaucoup, Jeff. Je vais donner la parole à Sally pour la première réponse. Je sais qu'il y a beaucoup d'autres personnes qui veulent intervenir.

SALLY COSTERTON :

Merci beaucoup. Je suis consciente du fait que certaines personnes étaient déjà dans la séance précédente avec le Conseil de la GNSO. Et je vais me répéter un petit peu, j'en suis désolée à l'avance, mais ce sont des choses importantes.

Donc la question de la date, on en a beaucoup parlé. Quand serons-nous prêts collectivement pour une nouvelle série de gTLD? C'est un cycle de dépôt de dossiers dont on parle. Donc, lorsqu'on a décidé à

Cancun qu'on allait faire de notre mieux pour lancer ce cycle, c'est une décision forte qui a été prise, tout à fait ambitieuse. Tout le monde s'est levé et a applaudi d'ailleurs.

Et nous l'avons tous fait. Nous avons travaillé et travaillé avec acharnement pendant des heures et des heures, des mois et des mois au niveau du personnel, au niveau du conseil d'administration. Et nous avons déjà une petite équipe, je crois, à Cancun. Mais là, ça lancé tout un travail.

Et je crois que ce que nous avons établi ces derniers mois, c'est que nous avons un excellent partenariat de travail et beaucoup de confiance qui s'est bâtie entre nous. Jeff, vous l'avez dit très clairement. Avant, moi j'étais dans les affaires avant de venir à l'ICANN et je sais que la gestion de projet...

Donc il y a 10 ou 11 ans, on a déjà fait cette une série de gTLD, donc on a déjà une bonne idée du travail qu'il a effectué et ça n'a pas toujours été facile. On en a parlé. Donc on ne veut pas retrouver les mêmes erreurs passées.

Ce qu'on a appris, c'est que l'on doit faire le travail en amont, collectivement, pour savoir ce qui sera nécessaire pour nous tous et toutes, pour qu'on se retrouve un moment pour pouvoir déclarer que nous sommes prêts. Donc, nous avons publié à Washington ou en août après Washington, le Conseil central a dit : On donne le feu vert – plutôt le conseil d'administration.

Et une nouvelle fois, il y a eu des centaines d'heures de travail, et pas seulement mon équipe. On s'est assuré qu'avril 2026 était une date

faisable. Si on avait des doutes, on ne l'aurait pas mis sur le papier, on n'aurait pas couché sur le papier. Donc c'est une leçon qu'on a retirée de la dernière série.

Il faut de la clarté, il faut de la prévisibilité. Je suis d'accord. On a pris cette décision en collaboration avec la petite équipe. Le conseil d'administration a participé et ce sera le cas à l'avenir.

James l'a dit et Sebastian l'a dit, les incertitudes existent parfois, il y a des dépendances, il y a des impondérables. Vous savez, on ne peut pas se permettre de ne pas répondre aux critères commerciaux. Nous avons une réputation également et on l'a appris lors de la dernière série, on ne peut pas se permettre l'échec. On ne peut pas se permettre ces risques. Et nous avons eu l'expérience de la série antérieure précédente des gTLD. Donc il faut que l'on sache exactement ce dont on a besoin pour terminer notre travail.

Pour les exigences commerciales, il faut se dire qu'on a beaucoup travaillé ensemble. Ces suppositions sont dans le plan de mise en œuvre, mais nous sommes dans un processus de réseau en ce moment et bien entendu, nous ne pouvons pas nous précipiter en matière d'élaboration de politiques. Certains points sont un peu coriaces et difficiles à résoudre depuis longtemps.

Je peux vous dire, de mon point de vue, et mes collègues du conseil d'administration auront leur opinion également, mais nous avons constitué des ressources internes abondantes pour nous donner cette souplesse. Si nous sommes dans ce processus, vous vous souvenez, on parlait des débuts un peu spongieux de ce processus d'élaboration de

politiques. Parfois, c'est plus facile qu'à d'autres moments de boucler quelque chose et de passer ensuite à la suite. Moi, je fais en sorte qu'il y ait assez de résilience, de persévérance dans notre équipe.

Et puis on est là pour vous accompagner. Nous ne sommes pas là pour vous donner une structure rigide qui ne bouge pas. Ça, c'est notre planification. Voilà pourquoi nous avons mis en place la structure d'équipe. C'est pour assurer vraiment une gestion des effectifs, des humains. Ici, on est ensemble dans le même bateau et ça prendra le temps que ça prendra. Il nous faut l'expérience, la confiance mutuelle pour pouvoir dire : D'accord, il faut qu'on rétro pédale un peu, qu'on fasse telle chose, telle chose ou qu'on avance plus parce que, écoutez, il y a une date butoir à respecter. Donc au fur et à mesure de ce processus, moi j'ai bon espoir parce que j'ai une excellente confiance en ce travail que nous avons accompli au cours des six derniers mois. J'ai investi beaucoup de mon capital de directrice pour dire que c'est ce que nous allons faire ensemble. J'ai l'intime conviction que nous y parviendrons. Mais petit à petit, pendant l'achèvement de ces politiques justement, nous verrons comment ça se cristallise. Vous vous souvenez, on a dit, il y a un mois maintenant, qu'il faudrait une date. Voilà pourquoi les choses se précisent. Et même lors de cette réunion, je pense que la discussion a beaucoup avancé parce que nous sommes ouverts, nous partageons et c'est sur ça que je vais conclure. La discussion devra se poursuivre impérativement et dès que cette possibilité commencera à germer, c'est là que nous serons tous à l'aise pour avancer. Voilà mon point de vue. Becky, à vous la parole.

BECKY BURR :

Merci. Je vais laisser Danko continuer. Mais tout d'abord, et c'est ce que Jeff a fait remarquer tout à l'heure, qu'est-ce qu'un candidat doit faire, à quelle date, etc. Eh bien, je pense qu'il serait intéressant pour le conseil d'administration de l'établir. S'il est possible de produire un document clair là-dessus, eh bien nous vous en serions gré.

DANKO JEVTOVIC :

Merci, Becky. Merci, Sally, pour ses remarques clairvoyantes. Eh bien, nous voyons ici clairement pourquoi le conseil d'administration a cette confiance aveugle envers Sally pour le travail qu'elle fera et qu'elle arrivera à accomplir, sans aucun doute. Voilà pourquoi elle est à la tête du projet. Et maintenant, si vous me permettez de réfléchir spontanément ici, nous avons entrepris cette discussion pour savoir comment ces entreprises entrevoient la prochaine série.

Et d'ailleurs on en a parlé avec Sebastian lors de la séance sur les dates, nous avons discuté de ce dossier. Nous comprenons l'importance de comprendre vos cycles budgétaires, votre travail, votre plan de travail, ce qu'il faut pour réunir les gens, les ressources, etc. Donc, c'est une partie intégrante du processus.

Mais comme Sally l'a expliqué, il y a encore des éléments qui se cristallisent dans le segment critique qu'on en analyse ici et c'est décrit dans les documents. Mais au fur et à mesure, beaucoup de ces décisions dépendront du travail en communauté. Du point de vue du conseil d'administration, nous nous sommes mis à réfléchir et on s'est dit : Mais quel est le rôle du conseil d'administration dans cette démarche? Parce que si vous voulez une date arrêtée, si vous voulez plus d'efficacité – on

---

parle souvent de livrer les résultats, il faudra des garde fous ici, dans le processus.

Est-ce que nous tous ensemble, nous voulons plus d'efficacité? On devra peut-être recourir à ces arbres de décision. Le conseil d'administration sera notre pierre de touche. Et puis c'est là qu'on sera vraiment sûr de la voie à emprunter et des dates à respecter. Ou est ce qu'on préfère plutôt laisser le conseil d'administration un peu plus à l'écart dans certains cas? On risque d'avoir des dates et des échéanciers plus flous.

Donc ça vaut la peine d'y réfléchir. Petit à petit, nous avancerons avec des réunions en petites équipes et des stratégies de collaboration. Je pense que nous sommes déjà bien lancés. Nous avons pleine confiance en Sally. Cette discussion est très importante et franchement, nous accueillons toutes ces informations sur les dates que vous voulez, dont vous avez besoin et votre vision de ce processus. Parce que nous n'imposons pas cela, c'est quelque chose que nous entreprenons ensemble.

BECKY BURR :

Merci Danko, Jason et Samantha ensuite.

JAMES BLADEL :

Merci, Becky. James Bladel des Bureaux d'enregistrement. J'essaierai d'être bref parce que je pense qu'on a déjà réglé une partie des questions que je veux soulever. Je pense que l'ICANN, c'est le point de

départ pour une grande partie du travail de l'industrie. Dès lors, il est très important d'avoir des personnes fiables aux commandes.

Ce que je voulais rajouter et d'ailleurs, merci beaucoup Sally pour cette explication et la confiance qu'elle a exprimée pour notre projet. Écoutez, dans mon rôle, je suis dans la position suivante : je dois décrire, défendre l'ICANN auprès d'autres publics, y compris des publics internes et des audiences internes. Et à mon sens, il en va de la crédibilité de l'institution et du modèle multipartite. Et je ne le dis pas à la légère ici.

La preuve en est que l'approche devient non viable quant aux fonctions critiques que nous avons confiées à l'ICANN. Et d'ailleurs, les structures de noms alternatifs commencent à faire leur bout de chemin et les gens commencent à les envisager. Il y a de la pression.

Il nous faut une vision totale à 360 degrés, qu'il s'agisse d'une question de personnel, d'organisation, de communauté. Peu importe, les gens de l'extérieur à l'organisation en fait s'en moquent pour être franc. Donc ici, il faudrait que l'ICANN agisse de manière très crédible. Donc ne me dites pas l'importance de l'ICANN, plutôt montrez-moi concrètement pourquoi l'ICANN est importante. Merci.

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup pour ces remarques. Nous en prenons bonne note et nous établirons des dates concrètes. Merci.

BECKY BURR :

Merci, Tripti. Sam.

SAMANTHA DEMETRIOU : Oui, je pense que James a vraiment très bien planté le décor. Et pour revenir au point de Danko, vous avez posé la question des desiderata de la communauté. Est-ce qu'on veut une action directe du conseil d'administration ou est-ce qu'on préfère un peu plus de distance de la part du conseil d'administration pour être plus efficace? Quelle est la question exactement?

Maintenant, quand on pense au contexte du plan stratégique dans l'avenir de l'ICANN, pourquoi est-ce que les procédures ultérieures étaient plus complexes cette fois? Eh bien, c'est parce que la communauté s'est tellement élargie. Grâce à la série précédente, nous avons accueilli beaucoup de nouveaux joueurs, beaucoup de nouveaux éléments. L'intérêt commence à croître et certains de nos processus ont gagné en robustesse. C'est nécessaire et c'est très bien. Mais en même temps, je pense que ça ralentit peut-être un peu notre œuvre.

Et quand on pense aux cinq prochains exercices fiscaux et même au-delà, eh bien c'est tout à fait pertinent parce que l'échéancier du SubPro, les candidats, les gens qui vont travailler avec les candidats, ça aura un effet sur la réputation de notre communauté dans 5 ans, dans 10 ans. Et ensuite, il y aura des effets sur, par exemple, les processus, l'interaction de la communauté avec le personnel et le conseil d'administration. Donc, tout ça, c'est lié. Ce n'est qu'un gros morceau. Et comme James l'a dit avec justesse, ce n'est pas juste la date, c'est ce que cette décision sur la date aura comme effet dans 10 ans? Moi, je serai là dans 10 ans.

BECKY BURR : Très bien. Bonne nouvelle, Sam.

SALLY COSTERTON : Oui, je m'associe à ce commentaire sur la connectivité Sam. Et je tiens à rassurer le groupe. Écoutez, je vous comprends parfaitement. Tout le monde vous comprend, c'est manifeste. Pendant cette réunion d'ailleurs, nous avons parlé lors de réunions plus décontractées, lors des dîners, etc., il a été beaucoup question de la gouvernance Internet pendant cette réunion et c'est une bonne chose. Vous vous y avez fait allusion d'ailleurs. Même pendant les réunions bilatérales, on en parle plus que d'habitude.

Il faut absolument qu'on se serre les coudes. Je sais que personne ne nous accuse de ne pas le faire, mais vraiment, maintenant, c'est primordial. Il faut se serrer les coudes et montrer la valeur de ce modèle. Et nous avons perdu certains partenariats récemment. Mais nous avons rebondi et c'est pour ça que je crois que nous pouvons respecter les délais. Comme je l'ai dit tout à l'heure, et aussi, comme je l'ai bien fait remarquer lors de la réunion entre le conseil d'administration et la GNSO.

Je fais souvent allusion à ce partenariat et j'ai une foi envers ce processus. J'en parle à l'extérieur aussi quand on a des réunions avec les journalistes, les blogueurs, le FGI, etc. Il faut qu'ils regardent ce travail qui marche parce que c'est exactement comme ça que ça fonctionne. Nous avons un partenariat avec tout le monde où tout le monde a vraiment une carte à jouer.

Maintenant, la pire décision serait de faire cesser ce processus, de le ralentir. Donc je suis entièrement d'accord avec vous et je pense que si on perd de vue cette priorité et on ne maintient pas ce partenariat, c'est là que tout pourrait déraiser. Le contraire est vrai aussi, c'est-à-dire qu'on s'engage dans une avenue qui montre au monde comment nous travaillons, quand nous collaborons, quand nous respectons les délais sur des dates convenues. Et je pense que c'est lié de très près et je le vis vraiment tous les jours dans ce monde. Donc je suis d'accord sur toute la ligne. Merci.

BECKY BURR :

Très bien, je pense que... On a jusqu'à 12 h, non? Oui. Et on peut même dépasser un peu. Mais je pense que nous avons déjà épuisé tous les sujets de l'ordre du jour. Mais Sam et tout le monde, chers collègues, si vous avez d'autres remarques, allez-y.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Eh bien, c'est la partie karaoké maintenant.

BECKY BURR :

C'est possible.

SAMANTHA DEMETRIOU L

Non, je pense que... Je ne crois pas qu'il y ait grand-chose que nous pourrions couvrir aujourd'hui. Mais pour rebondir sur notre capacité à travailler ensemble, je crois que depuis tout le temps où je suis donc à la tête de la chambre des parties prenantes, je crois que nous avons

beaucoup collaboré avec véritablement le conseil d'administration de l'ICANN. J'aimerais vous remercier pour ces conversations, pour la possibilité que l'on puisse vous approcher.

Et merci également, Tripti et Sally, pour tout ce que vous faites pour la communauté. Je crois que c'est tout à fait positif. C'est un développement tout à fait positif et d'être en mesure d'aborder tous ces points, c'est très bien. C'est une collaboration de plus en plus forte que nous avons entre nous et je pense que cela est excellent. C'est une grande amélioration. J'aimerais vous remercier pour tout cela au nom de la Chambre des parties contractantes.

BECKY BURR :

Moi, j'ai trouvé ça très intéressant, la manière dont vous avez présenté ces questions ou simplement dire : Nous voulons absolument vous parler de ces problèmes. Je crois que ça a été très utile parce que cela évolue pendant la semaine, toutes ces problématiques. J'ai apprécié le fait que vous n'ayez pas de réponses.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Et oui, on s'est dit qu'on devait être plus flexible et de ne pas poser la question de la manière dont on l'avait fait lors de la dernière réunion.

BECKY BURR :

Donc je crois que Chris voulait dire quelque chose. Nous allons lui donner la parole dans la salle.

CHRIS CHAPMAN :

Chris Chapman. Oui, ça a été très utile, je crois que de parler de cela. Pour rebondir sur ce qu'a dit Jeff et Sebastian plus tôt, je crois que c'est un projet très complexe et il y a beaucoup de d'éléments dans ce projet. Des dépendances et des codépendances... Je crois que c'est encourageant, au moins en tant que membre du conseil d'administration. Ce qui a émergé pour moi, c'est l'offre d'évaluer la manière de travailler des autres entités également.

Je crois que ça serait intéressant de voir les différentes voies dans lesquelles on s'engage en tant qu'unité. Donc j'ai trouvé que c'était encourageant tout cela, ces débats, ces discussions. J'aimerais donc rajouter mes impressions en tant que membre du conseil d'administration. Je crois que nous avons bien avancé et nous allons dans la bonne voie. C'est ce que je voulais dire. Oui, merci beaucoup.

BECKY BURR :

Je suis d'accord. C'est une approche tout à fait intéressante. Michele, vous avez la parole.

MICHELE NEYLON :

Oui. Merci beaucoup, Becky. Puisqu'on a le temps, je voulais souligner quelque chose. Je crois que vous avez entendu parler des bureaux d'enregistrement et des registres et du personnel sur le vote en ce qui concerne les amendements des contrats pour améliorer les choses et pour limiter les utilisations malveillantes. Donc, je voulais avoir plus d'informations à ce sujet. J'espère que vous n'allez pas revenir vers nous en disant : Non, ça ne suffit pas. Je crois qu'on a fait un processus très long pour essayer de gérer les lacunes qui existaient et j'espère que

---

le conseil d'administration va être satisfait du travail que nous avons effectué parce que cela représente une somme de travail. On ne veut pas repartir à zéro.

BECKY BURR :

Oui, j'allais en parler puisqu'on a un peu de temps en ce qui concerne les différents votes et ainsi de suite. Mais sur ce point précis, je crois que c'était en rapport avec le potentiel pour un des micro-PDP, des mini-PDP si vous voulez. Et je voulais m'assurer que vous dites : Nous ne devons pas faire cela. Je veux m'assurer que je comprends bien ce que vous avez exprimé.

MICHELE NEYLON :

Donc je voulais plutôt parler des contrats. En 2013, il y avait le RAA et ça a été interprété parfois de diverses manières. Nous avons travaillé avec ces contrats et les départements de conformité de l'ICANN, de l'organisation ICANN, disaient que ce n'était pas suffisant et qu'ils ne veulent pas faire respecter certains de ces éléments contractuels. Il y avait des questions d'interprétation des contrats, donc il y avait un travail supplémentaire qui était nécessaire.

Là, je ne parle pas de politique, je parle plutôt d'aspects contractuels. Donc nous nous sommes engagés également dans le développement de politiques. Mais je crois que vous êtes beaucoup plus experts que nous là-dedans. Ce n'est pas ce que je dis. Je ne dis pas qu'il ne va pas y avoir de nouvelles politiques, mais je parle des termes contractuels.

---

BECKY BURR : Oui, on a parlé de confiance ici et je crois que le conseil d'administration fait bouger les choses. Je crois qu'il y a la question de la bonne foi qui se pose au niveau des obligations contractuelles.

MICHELE NEYLON : En effet, il ne faut pas que le conseil d'administration fasse bouger les choses. Ce qui me préoccupe un petit peu, c'est que vous reveniez vers nous en disant : Vous devez recommencer votre travail. Nous, de manière volontaire, nous sommes venus vous voir. Nous avons suggéré des changements dans les termes contractuels pour améliorer les contrats et pour améliorer la conformité. Donc, je voulais savoir et m'assurer que le conseil d'administration était d'accord. J'espère avoir été claire.

BECKY BURR : Oui, c'est clair. Merci beaucoup. Sam?

SAMANTHA DEMETRIOU : Donc je ne sais pas s'il y a des personnes, des membres du personnel, du staff qui sont ici pour intervenir. Mais un des principes que nous avons lorsque nous avons lancé les négociations, c'était que précisément gérer cette question, si on fait ce travail, ça doit être accepté par le département conformité de l'ICANN et il faut que ces critères commerciaux puissent être respectés, tout le travail que nous avons effectué. Donc, je crois que le personnel nous a indiqué clairement qu'ils étaient très satisfaits des nouveaux termes commerciaux, qu'ils pourraient les faire respecter.

JAMIE HEDLUND : Oui. Merci Sam. Oui, j'ai participé aux négociations et on n'a pas à dire quelles étaient les politiques, mais nous pouvons vous assurer que nous pouvons faire respecter ces critères, ces critères commerciaux. On n'est pas là pour vous dire quelles politiques doivent être améliorées ou pas, mais les nouvelles obligations commerciales et contractuelles de la part du département conformité de l'ICANN, eh bien, elles pourront être respectées et elles sont donc contraignantes et tout à fait valides.

BECKY BURR : Oui, je ne vous avais pas vu. Excusez-moi, Ashley.

ASHLEY HEINEMAN : Pour rebondir sur ce qu'a dit Michele, je crois que nous sommes très enthousiasmés par l'efficacité de ces amendements contractuels. Et il me semble que nous hésitons parfois à voir cela comme étant une porte ouverte à de nombreux nouveaux PDP. Je ne suis pas contre de nouveaux PDP, mais je veux m'assurer que ce soit des micro-PDP ou pas, que ce soit basé sur des faits, sur des données et pas seulement sur Terminer la faim dans le monde.

Il me semble que ces amendements devraient être mesurables. L'efficacité de ces amendements devrait être mesurable. Il y a beaucoup d'outils pour ce faire dans la boîte à outils de l'ICANN et ce serait positif si nous pouvions utiliser ces outils plutôt que de dire : Il faut un autre PDP. Mais je pense que c'est une bonne discussion que nous aurons au niveau de toute la communauté.

---

On se concentre en tant que bureau d'enregistrement à ce que ces amendements soient acceptés, validés et respectés. Donc les bureaux d'enregistrement de noms ne parlent pas d'un engagement. Moi, je pense qu'il faut d'abord qu'on termine cela. Je crois que c'est quelque chose de très important. Ce serait très décevant si ça n'était pas accepté, si ça ne passait pas.

BECKY BURR : Oui, tout à fait. Je sais qu'on a déjà parlé de ces points avec des SO et des AC. Et avec le GAC précisément, on a eu des séances d'écoute. James l'a dit, ce qui va se passer avec les micro-PDP ou quoi que ce soit, eh bien c'est pour l'avenir. Nous allons déjà gérer ce que nous avons à gérer aujourd'hui. Alan, puis Jeff.

ALAN WOODS : Alan Woods, du groupe des représentants des opérateurs de registre.

BECKY BURR : Ah non, pardon, Jeff Newman.

JEFF NEUMAN : Oui, c'est ce processus de vote. Une fois que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement effectuent leur travail, il y a parfois un délai avant le vote du conseil d'administration. Donc, nous sommes vraiment enthousiastes et nous sommes impatients, quelque peu, que cela soit voté, entériné par le conseil d'administration pour montrer à la communauté que nous tous, ensemble, collectivement, nous

avançons et que si le vote est en novembre, eh bien là, on pourra se mettre à signer ces nouveaux contrats avec ces nouveaux termes contractuels.

Donc, il ne faut pas qu'on soit trop bureaucratique et il ne faut pas attendre des mois avant que cela rentre en vigueur, attendre le mois de mars, attendre une annonce du conseil d'administration à la suite d'une autre réunion du conseil d'administration et ensuite, encore quelques mois avant que les contrats entrent en vigueur. Donc, est-ce que le conseil d'administration a réfléchi à la manière dont il pourrait avancer vite sur ces processus, avancer peut-être un peu plus vite et signer, approuver ces contrats le plus tôt possible dès que les bureaux d'enregistrement ont terminé ce travail?

BECKY BURR :

Donc, je ne pense pas qu'il y ait de délai de 3 à 4 mois. Je ne vois pas de raison. Mais Russ Weinstein va nous en dire un peu plus peut-être.

RUSS WEINSTEIN :

Oui, nous allons revenir sur ce qu'a dit Michele. Et tout d'abord, le calendrier que nous avons, c'est pour le vote, c'est jusqu'au 8 décembre. Donc ensuite on va avoir les vacances de fin d'année. Bon, il devrait y avoir un vote positif avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. C'est accepté et ça va au conseil d'administration.

Donc là, on a du travail pour préparer cela, pour le conseil d'administration. On va avancer le plus rapidement possible. On a ciblé

un calendrier raisonnable et je pense que cela sera tenable. Et si on peut aller plus vite, on le fera. Je pense que ça pourrait aller jusqu'au mois de mars, mais peut être que la mesure sera prise plus tôt. Et je crois qu'il y a une période d'alerte de 60 jours, donc ça vous donne 60 jours pour vous préparer également. Donc, je pense que c'est un bon plan. C'est ce qu'on peut faire au mieux et on peut se concentrer sur ce plan, sur ce calendrier. Et je ne crois pas que ça soit la peine de non plus essayer de gagner 30 jours ou quoi que ce soit.

Donc je crois que toute l'équipe est dans la salle – Conformité, GDS, OCTO, département du directeur informatique – nous travaillons tous à cela, à ces contrats. Je suis très enthousiaste. Les débats vont continuer et nous apprenons beaucoup plus à chaque fois. Nous évaluons l'amélioration continue possible et je crois que nous sommes bien positionnés en tant qu'organisation, en tant que secteur industriel, pour apprendre, pour faire avec une première étape ces amendements contractuels.

BECKY BURR :

Merci beaucoup. Je crois que l'idée qu'il y a derrière cela et ce qu'a dit James et pour se faire l'écho de ce qui a été dit auparavant, c'est que les nouveaux amendements font tout à fait sens et nous devons penser au calendrier. Alan?

ALAN WOODS :

Merci beaucoup, Alan au micro. Ça, c'est vraiment si on a le temps. Ce n'est pas dans la liste des sujets. Je le dis comme ça de tête, mais est ce qu'on a une mise à jour par hasard sur les IGO, cette combinaison

---

magique de lettres – les organisations intergouvernementales? Qu'est-ce qu'on en sait?

BECKY BURR :

Alors oui, j'en ai parlé à Mary. Je pense qu'on prévoit un calendrier. Ce sera très bientôt publié. Donc, nous prenons toutes les dispositions pour faire accélérer les choses. Je ne sais pas exactement comment se présente le calendrier. Ah, Mary est là pour nous en parler.

MARY WANG :

Bonjour Marie, de l'équipe Politiques. Et pour ceux qui ne sont pas au courant de très près avec les collègues de la section juridique, section informatique, section GDS, écoutez, nous parlons... Nous travaillons sur plusieurs volets des protections de deuxième niveau des IGO. Il y en a une ou deux qui sont intéressantes pour les parties contractantes et pour les membres de la communauté.

Par exemple, la recommandation de politique des droits curatifs qui a été approuvée par le conseil d'administration en avril, je crois, et il y a eu des questions cette semaine aussi sur le progrès quant au système de notification permanente pour le système intergouvernemental. Bon, je ne veux pas parler des autres questions, mais en somme, je voulais juste dire que Becky a bien répondu à la question. Nous nous attendions à avoir un calendrier temporaire à partager à l'ICANN78. Nous le finalisons en ce moment et notre intention, c'est de le distribuer à tout le monde. Encore une fois, c'est provisoire, les choses peuvent changer, mais nous tenons à vous le distribuer juste après cette réunion.

---

BECKY BURR : Merci, Mary. D'autres questions, d'autres remarques? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Sam, Ashley, à vous pour la conclusion.

ASHLEY HEINEMAN : Je serai brève. Je souhaitais juste vraiment vous remercier. Merci pour cette réunion, merci pour ce dialogue constructif.

SAMANTHA DEMETRIOU : Oui, idem. Vraiment, je tiens à remercier le personnel de soutien, la GNSO. Franchement, merci. Cette réunion fonctionne toujours très bien. Merci.

BECKY BURR : Merci Sam. Excellent échange naturel, donc j'espère que tout ça avancera bien. Et vous avez toujours l'occasion de soulever vos questions et les points que vous voulez, entre autres pour Alan. Mais rien n'arrête, Alan, de toute façon. Merci beaucoup tout le monde. À refaire bientôt.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**